LETTRE D'EXEMPTION TYPE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE QUÉBEC

Date: _____

À: La Chambre de Commerce du Canada

☐ Exportateur ☐ Transitaire
(Veuillez cocher la case appropriée)

SVP taper

Nom de l'organisation/Transitaire/Courtier, etc.:

Organisation: _____
Adresse: _____
Adresse: _____
Ville/Province/Code Postal: _____

À qui de droit :

Étant donné que la Chambre de commerce du Canada (« Chambre ») certifie des certificats d'origine et autres documents liés à l'exportation tel que les lettres de demande de VISA, ou autrement qu'elle certifie des documents à la demande de l'Organisation susmentionnée (désormais appelée «l'Organisation»), l'Organisation accepte par les présentes **l'ENTIÈRE** responsabilité de la véracité, de l'exactitude et de l'état complet desdits documents remis par l'Organisation (et/ou ses représentants), ou par l'Organisation au nom de tous ses clients.

L'Organisation affirme également que les documents soumis pour la certification ne s'appliqueront pas à l'exportation de marchandises contrôlées ; si affirmatif, qu'elle (ou ses clients) vont obtenir les autorisations nécessaires avant de soumettre à la Chambre les documents.

En outre, l'Organisation décharge et accepte de libérer et de tenir à couvert la Chambre et ses dirigeants des dépenses ou des réclamations que l'Organisation ou les autorités étrangères pourraient faire contre la Chambre ou ses dirigeants, maintenant ou à l'avenir, à l'égard d'une telle certification et d'indemniser la Chambre et ses dirigeants de toutes les obligations ou de tous les coûts découlant d'une telle certification.

L'Organisation reconnaît que la Chambre gardera une copie des documents certifiés ainsi que la documentation fournie à l'appui. Si la Chambre reçoit une demande de production des documents autorisée par la loi, l'Organisation l'autorise à produire les documents qu'elle lui a remis conformément à la demande. L'Organisation accepte également de mettre à la disposition de la Chambre les documents de base (que l'Organisation doit conserver jusqu'à trois ans suivant la certification) pour examen si les autorités pertinentes lui en font la demande.

Contact principal / représentant autorisé : Celle-ci est le contact principal de l'exportateur en matière de certification. Pour les utilisateurs du système de certification en ligne (TradeCert), cette personne peut assigner d'autres utilisateurs au sein de l'Organisation.

SVP taper

☐ **M.** ☐ **Mme** ☐ .....

.....
(Imprimer/taper le nom complet du contact principal.

Titre : .....

Courriel: .....

Téléphone: ..... Télécopieur: .....

Le____ jour de _____, 20___ le représentant autorisé:

- m'a démontré par une preuve suffisante qu'il est la personne dont le nom figure comme signataire sur ce document;
- a reconnu qu'il a exécuté celui-ci selon sa capacité autorisée; ***et***
- a juré devant moi que l'entière responsabilité est acceptée pour les erreurs, omissions ou inexactitudes dans ces déclarations et/ou documents présentés pour la certification par la Chambre.

Signature du représentant autorisé (sceau, si disponible)

X _____

_____
Nom du représentant autorisé en caractères d'imprimerie

_____
Notaire public / Avocat - Signature et sceau

_____
Coordonnées du Notaire public / Avocat

_____
Titre du représentant autorisé en caractères d'imprimerie

Cette lettre doit être accompagnée d'une copie de l'enregistrement de votre entreprise. Si celle-ci est datée de plus de 2 ans, veuillez annexé une preuve courante d'opérations, telle une licence d'entreprise valide ou un statut d'immatriculation.

AUCUNE MODIFICATION N'EST AUTORISÉE. La lettre est valable pour deux ans. Si votre Organisation change de nom ou d'adresse, une nouvelle lettre d'exemption doit être soumise à la Chambre.

Envoyer l'original à:
Chambre de commerce du Canada
Siège Social
Service de certification de documents
1700-275 rue Slater
Ottawa (Ontario) K1P 5H9

Questions?
1-800-661-2930
exportservices@chamber.ca

▪ Québec ▪ Québec ▪ Québec ▪ Québec ▪ Québec ▪ Québec ▪ Québec ▪ Québec ▪ Québec ▪ Québec ▪